

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DAY Trade Action France (FR0007043112)

Fonds Commun de Placement géré par DTAM

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM de classification « Actions de pays de la zone Euro », a pour objectif de surperformer l'indice CAC 40 sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans.

Day Trade Action France bénéficie d'une gestion dynamique de type « day-trading » et effectuée à ce titre de nombreuses opérations quotidiennes sur le marché pour profiter au maximum des opportunités offertes par celui-ci.

Le fonds sera en permanence exposé à 80% ou plus en actions françaises choisies sans discrimination de secteur d'activité principalement parmi les valeurs du CAC 40 et sur d'autres valeurs françaises, SBF 250, Alternext (dans une proportion très faible). Le fonds pourra également être exposé à hauteur de 20% maximum dans des actions de la zone euro et à hauteur de 10% maximum sur des marchés étrangers hors zone euro (Suisse, Etats-Unis (Nasdaq, NYSE)). Par ailleurs, le fonds est investi au minimum à 75% en actions et titres européens éligibles au PEA.

Le fonds met l'accent sur des valeurs de grandes et moyennes capitalisations.

Le portefeuille de base du fonds est investi principalement en valeurs du CAC 40 et réplique sensiblement les différentes pondérations sectorielles de l'indice, sans toutefois être à proprement parler un fonds indiciel. La surperformance recherchée est principalement obtenue par du Day Trading. Ce Day Trading se concentre essentiellement sur les valeurs les plus volatiles (la volatilité étant l'amplitude de variation d'un titre sur une période donnée) et en particulier celles qui tout en étant volatiles restent dans un intervalle limité (optimisation du couple performance / risque).

Pour sélectionner les valeurs, la stratégie des gérants étant basée sur l'étude de leur volatilité, ils ont mis en place un logiciel qui fait ressortir les actions dont le cours oscille dans un intervalle restreint et un grand nombre de fois. Une étude fondamentale de la société ainsi sélectionnée peut être faite en complément, surtout quand les marchés sont peu volatiles.

Le fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme uniquement en vue de couvrir son portefeuille. Le fonds peut investir en instruments monétaires pour gérer sa trésorerie. L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10 % de son actif en actions et parts d'OPCVM français ou européens conformes à la Directive de classification « Actions » afin d'optimiser à la marge la gestion actions ou « monétaires » ou « obligataires » dans le but de gérer la trésorerie.

Les investisseurs peuvent adresser leurs ordres de rachat à BNP Paribas Securities Services chaque jour à 10h30 (heure de Paris) à l'exception des jours fériés en France au sens de l'article L.222-1 du code du travail. Les ordres reçus avant 10h30 sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de bourse du jour J. Le délai de règlement-livraison est J+2.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de 5 ans.

La stratégie mise en œuvre entraîne la rotation du portefeuille de manière régulière. Cette rotation entraîne un coût important des commissions de mouvement. Le détail des coûts par transaction est détaillé dans le paragraphe « Frais ».

Profil de risque

À risque plus faible

À risque plus élevé



Profil de risque et de rendement : 6 – Votre OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique en raison de son exposition aux marchés des actions et des caractéristiques intrinsèques à sa stratégie d'investissement. Cela signifie que la volatilité des performances du fonds sera comprise entre 15% et 25%. L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'attention des souscripteurs est attirée sur les risques de volatilité de cet OPCVM et sur les rotations fréquentes du portefeuille liées à l'utilisation de la technique de gestion du « day trading ». Ce produit est destiné à des investisseurs suffisamment expérimentés pour pouvoir évaluer les risques liés à ce type de gestion. La société de gestion et le dépositaire tiennent en permanence à la disposition des souscripteurs la composition du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,5% maximum
Frais de sortie	0

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais de fonctionnement et de gestion	3% TTC de l'actif net*
Frais des commissions de mouvements	8.50% TTC de l'actif net*

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de sur performance	0,00% TTC de l'actif net* (25% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la variation de la variation l'indice CAC 40 dividendes réinvestis)

* Les frais, basés sur les coûts de l'exercice précédent, clos en juin 2016 peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet de DTAM et sur simple demande écrite à : DTAM, 22 avenue de Friedland 75 008 Paris.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable de performances futures.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Day Trade Action France a été créé le 11 mai 2000.

Les performances sont calculées en Euro (EUR).

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est BNP Paribas Securities Services.

Le prospectus complet de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès de DTAM, 22 avenue de Friedland - 75008 Paris ainsi que sur le site internet : www.dtam.fr D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus de l'OPCVM. Les informations relatives aux autres catégories de parts existantes sont disponibles selon les mêmes modalités. La VL est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.dtam.fr Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de

l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de DTAM ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La gestion de DTAF ne prend pas en compte de manière systématique et simultanée les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans ses choix d'investissement.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion DTAM est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 Décembre 2016.